



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 février 2016

DÉLIBÉRATION

N° 21 - 18.02.2016

En exercice....26  
Présents .....22  
Votants .....26  
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES  
21. GESTION DES DECHETS

CYCLAD – Contribution pour l'année 2015

L'AN DEUX MILLE SEIZE,  
Le 18 février,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 12 février 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, M. Gérard JUIN,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE, Mme Isabelle Masion-TIVENIN,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Marlyse PALITO (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), M. Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle Vergnon), M. Francis Villedieu (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle Masion-TIVENIN.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20160218-D201621-DE  
Reçu le 19/02/2016



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 18 février 2016

### DÉLIBÉRATION

N° 21 - 18.02.2016

En exercice....26  
Présents .....22  
Votants .....26  
Abstention.....0

### SERVICES TECHNIQUES 21. GESTION DES DECHETS

#### CYCLAD – Contribution pour l'année 2015

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-9,*

*Vu la loi n°75-633, du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets ménagers et à la récupération des matériaux, modifiée par la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 1<sup>er</sup> alinéa du 1<sup>er</sup> groupe de l'article 5.2 relatif à l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés,*

*Vu les statuts du Syndicat Mixte CYCLAD, et notamment l'article 6.1 relatif à la valorisation et au traitement des déchets ménagers et assimilés, entérinés par un arrêté préfectoral du 4 juin 2015,*

*Vu la délibération n°15 en date du 20 février 2014 portant sur la validation du montant de la contribution du Syndicat Mixte de Collecte de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) d'Aunis et des Vals de Saintonge pour l'année 2014,*

*Vu l'avis favorable du Bureau du 8 février 2016,*

Considérant le montant 2014 de la contribution du SMICTOM d'Aunis et Val de Saintonge fixé à 68 € TTC par habitant en 2014, hors traitement des déchets issus des déchèteries,

Considérant la faible évolution des prix des marchés de transport et de traitement, CYCLAD propose de maintenir sa contribution financière pour l'année 2015 à 68 € TTC par habitant, soit 1 230 868 € TTC.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **de prendre acte de la contribution 2015 d'un montant de 68 € TTC par habitant, soit 1 230 868,00 € TTC.**

Affiché à

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

et que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

017-2417045  
017-2417045  
Reçu le 18/02/2016